

# Séance extraordinaire du 11 septembre 2015



Municipalité de  
Saint-Agapit

Procès-verbal

## 01 (2015-09-387) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2015

#### AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 15 septembre 2015, à midi (12h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

#### 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 2 septembre 2015 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 2e jour du mois de septembre 2015.

---

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

## 02 (2015-09-388) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2015-09-389) - Résultat appel d'offre pavage 2015-13

ATTENDU QUE la municipalité a procédé par appel d'offre public pour le pavage de rues (Appel d'offre 2015-13);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes:

- P.E Pageau: 316 577.91 \$ taxes incluses;
- Rolland Fortier: 423 643.78 \$ taxes incluses;
- Construction et Pavage Portneuf: 315 899.97 \$ taxes incluses;
- Les entreprises Lévisiennes: 277 659.46 \$ taxes incluses;
- Gilles Audet Excavation: 336 524.93 \$ taxes incluses;
- BML: 301 488.08 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'octroyer le contrat 2015-13 aux Entreprises Lévisiennes (soumission conforme) pour un montant de 277 659.46 \$ taxes incluses. La dépense est payable en partie par Novac Développement inc. pour un montant de 150 000\$ et la

balance est prise au poste budgétaire 23 07 000 004 dans le surplus accumulé, réserve imprévue 59 131 00 021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **04 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

## **05 (2015-09-390) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée, à 12h25.

Adoptée unanimement.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse